



## PROCES-VERBAL No 8

### De la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 27 juin 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville

---

**Présidence** : Monsieur Tristan Matile

**Excusés** : MM P. Athanasiadès, E. Maendly, R. Nater, L. Pichard, L. Cherix, D. Aviolat, C. Grand  
Mmes A. Russo, J. Warpelin

**Absent** : M. S. Pangjaj

---

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président apporte une modification à l'ordre du jour. Celle-ci est acceptée à une large majorité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Communications du Président
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Rapports des commissions
  - 4.1. Sur le préavis No 2018/05 Transformation de l'ancien stand de Vauvrisse

Rapporteur pour la commission ordinaire	Mme V. Moret
Rapporteur pour la commission des finances	M. X. Noël
  - 4.2. Sur le préavis No 2018/06 Assainissement du chemin Julien Gallet

Rapporteur pour la commission ordinaire et pour la commission des finances	Mme A. Bielman
---	----------------
5. Examen de la gestion et des comptes 2017
  - 5.1. Rapport de la commission de gestion
  - 5.2. Réponses de la Municipalité aux vœux et observations
  - 5.3. Examen des motions en suspens
  - 5.4. Rapport de la commission des finances
  - 5.5. Approbation des comptes
6. Motion et interpellation
  - 6.1. Motion de P. Echenard « Les forêts de châtaigniers, une culture... »
  - 6.2. Interpellation de la commission des finances
7. Nomination du bureau pour 2018 – 2019
  - 7.1. Du (de la) Président(e)

- 7.2. Du (de la) 1er vice-président(e)
- 7.3. Du (de la) 2e vice-président(e)
- 7.4. Des scrutateurs
- 7.5. Des scrutateurs suppléants
- 8. Communications de la Municipalité
- 9. Vœux et demandes de renseignements

## **1. Appel**

L'appel est effectué ; le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **2. Communications du Président**

Monsieur le Président informe l'assemblée d'avoir participé à l'assemblée générale du Minot, du centre de rencontre Croche Cœur, au 100<sup>ème</sup> anniversaire de la SFEP et à l'assemblée générale de l'association Dévinekoi et à la sortie du Conseil communal de Blonay, qui a visité une partie de la commune de Bex.

Enfin, il précise avoir reçu les courriers de la Municipalité accompagnant les préavis n° 2018/04 concernant les comptes 2017, n° 2018/05, 2018/06, ainsi que le rapport de gestion qui sont portés à l'ordre du jour de cette séance.

Lors de sa dernière séance, le bureau du Conseil a décidé, à l'unanimité, de nommer le secrétaire municipal Alain Michel comme secrétaire du bureau électoral.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2018**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans modification et à l'unanimité.

## **4. Rapport des commissions**

### **4.1. Sur le préavis No 2018/05 Transformation de l'ancien stand de Vauvrise**

Mme la Conseillère Moesching-Hubert, ayant des intérêts directs dans ce dossier, se récuse. Le Président en prend acte.

Mme la Conseillère Moret donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

M. le Conseiller Noël donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

En tant que riveraine, Mme la Conseillère Comte ne souhaite pas la création d'une piste de pétanque ou d'un skate-park. Elle rappelle en outre que la commune a acheté la parcelle 71 au lieu-dit Sous le Montet dans le but d'en faire une place de jeux et de détente.

Mme la Conseillère Moret précise que la question a été soulevée par la commission ad hoc, à qui il a été répondu que ce type d'infrastructure n'est pas possible.

M. le Conseiller Sarda a lu dans le rapport de gestion, que bien que la Grande salle soit sur-occupée, elle coûte néanmoins plus qu'elle ne rapporte. Il demande en conséquence si le coût d'utilisation du stand a été évalué. Comme il s'agit d'un monument noté à l'inventaire des bâtiments historiques de l'Etat de Vaud, il demande si la section des sites et monuments historiques a été contactée pour ce projet afin de vérifier que leurs exigences ne vont pas induire des coûts supplémentaires. Le coût au mètre cube a-t-il été calculé ? Il prie la commission d'amender les conclusions de son rapport selon le vœu émis, soit de ne pas réaliser l'escalier menant à la mezzanine et demande que les plans soient mis à jour en conséquence.

M. le Municipal Cossetto répond que la surface du bâtiment a un mètre cube de 2'230, ce qui correspond à fr. 830. – le m<sup>3</sup>. Le Sipal a été contacté : le service a répondu qu'il n'a aucune revendication ou remarque particulière. En outre, le vœu de la commission ad hoc de supprimer l'escalier sera respecté ; en effet, cela permettra de gagner de la place pour la cuisine et de réaliser ainsi une économie. Les plans seront bien entendu corrigés pour la mise à l'enquête.

M. le Conseiller Dupertuis soutient ce projet. Il demande des informations complémentaires au sujet des panneaux solaires, leur nombre et le taux d'autoconsommation ; il a proposé à la commission de demander la création d'une société d'autoconsommation en collaboration avec le bâtiment situé en face.

M. le Municipal Cossetto confirme que des démarches ont été entreprises. La société Rieder Energie qui a fait cette étude, calculera la quantité de panneaux solaires à installer. Il attend des nouvelles des FMA au sujet d'une offre de location de la toiture pour la pose de panneaux solaires mais la réponse ne lui est pas parvenue pour la séance.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal de Bex décide, à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à transformer l'ancien stand de Vauvrise en un lieu dévolu aux spectacles et manifestations ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 1'850'000.-- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « bâtiments et constructions », compte 9143.001 et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de fr. 61'670.- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

#### **4.2. Sur le préavis No 2018/06 Assainissement du chemin Julien Gallet**

Mme la Conseillère Bielman donne lecture du rapport commun de la commission ordinaire et de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Guérin demande si l'accès pour les riverains pourra être garanti durant l'hiver, notamment en cas de neige ou de glace.

M. le Municipal Capancioni confirme que la commune fera le maximum pour que le service hivernal soit assuré, ainsi que l'accès pour les pompiers, l'ambulance, etc. Malgré tout, il ne peut pas garantir un accès permanent devant toutes les maisons.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du Chemin Julien-Gallet ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 1'445'000.- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte No 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de fr. 48'170.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

## **5. Examen de la gestion et des comptes 2017**

### **5.1. . Rapport de la commission de gestion**

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du rapport de gestion, M. le Président propose en conséquence de ne pas procéder à sa lecture.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Hediger intervient au sujet du terrain de sport de la Servannaz car elle a constaté que les WC ne sont toujours pas indiqués, bien que la Municipalité ait confirmé que cela allait être fait. Le point d'eau n'est pas installé à ce jour. Par contre, une douche a été posée mais elle n'a pas d'écoulement. Le terrain a été créé il n'y a 3 ans mais il n'y a toujours pas d'eau à disposition. La Municipalité avait indiqué qu'un bassin allait être installé. Or, il n'y a pas besoin d'un bassin mais plutôt d'un robinet.

Mme la Municipale E. Desarzens répond que les WC de l'école ne sont pas accessibles en tout temps par crainte de déprédations. Il est néanmoins possible d'utiliser les WC de l'école durant les heures de classes et les toilettes du Parc Ausset sont accessibles.

Au sujet de l'eau, la douche est utile pour se rafraichir. La fontaine avec bouton pressoir est commandée, elle sera livrée et posée bientôt par le service des eaux.

Mme la Conseillère Moreillon constate qu'à cause du manque d'écoulement, de la vase se forme sur le fond du bac de douche.

Mme la Municipale Desarzens va étudier la question.

M. le Conseiller Roesler intervient au sujet du service des travaux : il a lu que chaque contremaître peut donner des ordres aux autres services.

M. le Municipal Rapaz précise qu'il s'agit des services situés en zone industrielle : chaque chef peut intervenir ou surveiller le chantier d'un collègue, ce qui permet les remplacements. Par contre, ils n'interviennent pas sur le plan technique d'un autre dicastère que le leur.

M. le Conseiller Roesler relate que le résultat de l'étude Vetrok concluait qu'une place de concierge supplémentaire était recommandée. Mais bien que le résultat soit connu depuis longtemps, il est resté sans effet à ce jour. Il demande si un engagement est prévu.

Mme la Municipale Desarzens informe qu'il a été décidé ne pas engager de concierge supplémentaire pour le moment et que l'entretien du futur stand de Vauvriose pourra être confié à l'un d'entre eux. De plus, les travaux extérieurs aux abords des bâtiments scolaires sont bien prévus dans le cahier des charges des concierges.

M. le Conseiller Roesler demande s'ils sont équipés en conséquence, notamment en ce qui concerne la sécurité.

Mme la Municipale Desarzens confirme qu'il y a une collaboration avec le service des parcs et jardins et qu'une répartition s'est faite entre ce service et les concierges, à satisfaction de tous. Ils sont équipés pour ce qui concerne la sécurité.

Il n'y a plus de question, les conclusions du rapport de gestion sont lues et passées en votation. Le rapport est accepté à l'unanimité.

## 5.2. Réponses de la Municipalité aux vœux et observations

Observation No 1 :

*« Nous demandons à la Municipalité de bien vouloir publier le rapport de gestion complet, y compris les comptes sur le site de la commune. Ces documents devant être accessibles à toute la population. »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

Le rapport de gestion complet et les comptes sont désormais disponibles sur le site communal.

La discussion n'est pas demandée, la réponse est acceptée à l'unanimité.

Observation No 2 :

*« Nous demandons à la Municipalité d'étudier la pertinence de prendre une « Direction des travaux » séparée pour des travaux d'une certaine ampleur. »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend acte de cette observation. Elle n'entend toutefois pas multiplier les intervenants et les coûts afférents.

M. le Conseiller Dupertuis souhaite des précisions au sujet de la demande de la commission.

Mme la Conseillère Kohli explique qu'il s'agit de séparer la direction des travaux et la direction architecturale (par ex. le chantier du collège de la Servannaz).

Selon M. le Conseiller Sarda, il est difficile d'enlever la direction travaux à l'architecte car on le décharge alors de sa responsabilité de mandant. Dans le cadre des travaux de la Servannaz, l'architecte aurait dû intervenir dès que des manquements ont été constatés.

Il est passé au vote : par 27 oui, 13 non, 7 abstentions, la réponse est acceptée.

Observation No 3 :

*« Suite aux événements du 10 décembre 2017 et compte tenu de l'évolution climatique, de tels événements sont susceptibles de se reproduire. Ne serait-il pas judicieux d'établir un processus d'intervention pour gérer ces situations ? »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

Consciente de cette problématique, la Municipalité examinera prochainement la mise en place d'une cellule de crise destinée à assurer la liaison avec les organes de conduite des opérations et à coordonner les interventions sur le plan communal.

M. le Conseiller Mundler demande si la cellule de crise sera mise en place avant la prochaine catastrophe.

M. le Syndic Rochat affirme que cet objet est déjà sur le bureau du secrétaire ; le projet devra se concrétiser avant la prochaine législature.

Il est passé au vote : la réponse est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Observation No 4 :

*« Quelles sont les perspectives communales en matière de locaux scolaires pour les prochaines années ? »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

Des solutions sont actuellement à l'étude en vue de permettre la construction de classes dans des délais relativement brefs.

Mme la Conseillère Fuchs demande de préciser ce que signifie relativement bref.

M. le Syndic Rochat informe qu'un avant-projet existait et concernait la démolition du bâtiment Guillard et la création de 9 classes. La Municipalité a rencontré un bureau d'architecte qui va être mandaté pour une avant-étude. Elle espère une réalisation dans 2 à 3 ans.

Il est passé au vote : la réponse est acceptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

Vœu No 1 :

*« Nous demandons qu'une solution de stockage des tables communales soit étudiée, afin d'en faciliter l'accès et éviter toutes manutentions inutiles. Cette remarque a déjà été faite lors de la visite des locaux par la COGES en 2016 »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

Cette problématique est connue mais, faute de locaux disponibles, il n'est pas possible de faire mieux dans l'immédiat.

Il est passé au vote : par 33 oui, 6 non, 9 abstentions, la réponse est acceptée.

Vœu No 2 :

*« Nous demandons à la Municipalité qu'un processus complet soit établi, de la détection d'un problème par un concierge dans un bâtiment communal jusqu'à sa résolution. »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

La Municipalité ne souhaite pas introduire de processus compliqués et chronophages mais veillera à ce que les dysfonctionnements constatés soient suivis et traités dans un délai raisonnable.

M. le Conseiller Sarda demande que des procédures soient mises en place sans qu'elles soient chronophages. Il cite en exemple un portail cassé qui n'est pas réparé à ce jour (il précise qu'il s'agit de la porte d'entrée du stade de foot depuis la Vinicole).

M. le Conseiller Guérin précise que, en ce qui concerne les travaux avec bois, la communication fonctionne : les concierges appellent l'entreprise qui intervient rapidement.

M. le Municipal Cossetto rappelle qu'il y a une entrée principale par laquelle les utilisateurs peuvent passer.

M. le Conseiller Croset confirme qu'une chaîne a été posée à cet endroit car le portail est défectueux.

Mme la Conseillère Hediger évoque le problème d'eau dans le collège de la Servannaz qui a duré 2 -3 mois : le dysfonctionnement est constaté, mais n'est pas réglé immédiatement.

M. le Conseiller Cosandey relate que la commission a remarqué des dysfonctionnements au collège de la Servannaz qui étaient connus, mais les réparations n'ont pas été faites. Pour cette raison, il a été demandé d'établir des procédures.

M. le Municipal Cossetto explique que les concierges communaux ne travaillent pas sur le terrain de foot et que la Municipalité n'a pas eu connaissance des dommages.

Mme la Conseillère Blatti Villalon souhaite que les concierges sachent à qui s'adresser et que la Municipalité soit mise au courant du suivi des problèmes. Il s'agit de créer un canevas pour permettre le suivi d'un problème.

M. le Conseiller Croset déclare que le FC Bex n'a pas avisé la Municipalité du problème de fermeture du portail.

Mme la Municipale Desarzens explique qu'il y a une systématique au sein de la commune : la responsable concierge est informée des problèmes et y donne suite. Malheureusement, certaines entreprises tardent à intervenir et doivent être relancées. Elle convient qu'il serait utile de créer un document sur lequel figure ce qui a été effectué, la date des appels téléphoniques, etc. Elle va réfléchir à la question pour qu'une procédure soit mise en place.

Il est passé au vote : par 31 non, 18 oui et 0 abstentions, la réponse est refusée.

Au sujet des observations, Mme la Conseillère Kohli précise que l'observation est contraignante pour la Municipalité mais les vœux par contre ne sont pas contraignants.

### 5.3. Examen des motions en suspens

La liste des motions laissées en suspens est passée en revue :

**Motion François Meili, du 2 mai 2007**, concernant la route industrielle DP 1046 entre la carrosserie anciennement Jeampierre et le passage sous-voies des CFF :

L'amélioration de cette artère n'est pas encore à l'agenda mais sera étudiée dans le cadre de la réfection de la gare et de la réalisation du nouveau passage inférieur, entre 2019 et 2021.

M. le Conseiller Meili trouve que c'est une honte car la Municipalité n'a rien entrepris depuis 10 ans. En conséquence, il demande à la Municipalité de retirer cette motion.

M. le Syndic RoCHAT rappelle que c'est le législatif qui décide si une motion doit être retirée ou non. A la demande de M. le Conseiller Meili, le Syndic propose son retrait.

Il est passé au vote : par 36 voix pour, 3 contre et 8 abstentions, la motion est retirée.

**Motion Pierre Carminati, du 27 juin 2007**, concernant la route qui va de Vasselín à la Pâtissière :

L'étude pour évacuer les eaux claires en direction du Courset à la hauteur du croisement route de Vasselín - route de l'Aumônerie est en cours et un caniveau pourrait être installé à cet endroit pour éviter que la route serve de coulisse sur le reste de sa longueur. D'autre part, le service des travaux suit régulièrement la surface bitumineuse de ce tronçon et veille à ce qu'il reste dans un état satisfaisant.

M. le Conseiller Carminati explique qu'il préfère retirer la motion plutôt qu'un caniveau soit créé. Actuellement, l'eau coule toujours sur la route. Il ne veut pas forcément retirer la motion mais ne veut pas du caniveau envisagé.

**Motion Christophe Siméon, du 1er décembre 2010**, intitulée « Motion pour l'adaptation du Stand de Vauvrisse en refuge communal » :

Le préavis relatif à cet objet devrait être déposé pour la séance du mois de juin 2018.

La Municipalité propose de classer cette motion.

Il est passé au vote : à l'unanimité moins 1 abstention, la motion est classée.

**Motion Marielle Kohli, du 21 septembre 2011**, intitulée « Développement d'une nouvelle déchetterie » :

Cet objet figure au plan financier pour 2022. Par ailleurs, l'amélioration des écopoints dans la commune se poursuit par l'installation de containers de type Viliger enterrés pour les ordures, le verre et le papier. Le passage en déchetterie ne devrait donc subsister à terme que pour les encombrants, la ferraille et les inertes.

**Postulat du parti Avançons, du 29 octobre 2014**, intitulé « Pour l'amélioration et la sécurisation du site de la piste Vita » :

Comme relevé en 2017, la Municipalité recherche une solution pour améliorer l'accueil des visiteurs, par exemple en aménageant un point d'eau et des WC. Elle n'a pas encore entrepris cette étude mais s'engage à demander prochainement au Canton l'autorisation de procéder à un tel aménagement.

**Postulat du groupe Avançons, du 6 mai 2015**, intitulé « Eclairage public au bas du Châtel » :

L'installation de l'éclairage public est en cours à la suite de l'adoption par le Conseil communal du préavis n° 2017/07 relatif à la création d'une bande longitudinale pour piétons avec nouvel éclairage public au Châtel-sur-Bex. La Municipalité propose de classer ce postulat.

Il est passé au vote : le classement de cette motion est accepté à l'unanimité

**Motion François Gillard, du 23 juin 2015**, intitulée « La circulation dans notre hameau des Dévens » :

Les ralentisseurs prévus selon entente avec les habitants des Dévens seront posés lors des travaux de pose de la conduite d'adduction des eaux de la Rippaz à Ollon.

La Municipalité propose de classer cette motion.

M. le Conseiller Dupertuis propose de laisser cette motion ouverte tant que les travaux n'ont pas été effectués.

M. le Conseiller Gillard, en tant que motionnaire ne s'oppose pas au classement de la motion, mais se réserve pour en déposer une nouvelle.

M. le Municipal Hediger a répondu à M. le Conseiller Maendly au sujet du retard des travaux : en effet, la mise à l'enquête a été publiée en mai puis dès la fin de cette procédure, les modérateurs seront installés.

Il est passé au vote : par 36 voix pour, 12 contre et 1 abstention, la motion est classée.

**Postulat Lionel Cherix, du 14 décembre 2016**, concernant l'amélioration et l'agrandissement des jardins d'enfants :

L'entretien et l'amélioration se font au fur et à mesure des besoins. La cabane du parc Robinson, qui servait de fumoir, a été éliminée et un nouveau jeu installé. Par ailleurs, l'aménagement de parcs de jeux est exigé lors de chaque construction nouvelle ou rénovation importante, conformément au règlement du plan d'extension communal et de la police des constructions. Lors de la construction de l'écopoint du Crétel, le parc du Pont Buttin a été réaménagé. De plus, une extension du parc Robinson sera réexaminée compte tenu des mutations immobilières en cours, les parcelles sises au sud de ce dernier n'étant pas propriétés communales.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

Il est passé au vote : par 34 voix pour, 13 contre et 2 abstentions, la motion est classée.

**Postulat du parti Avançons, du 25 octobre 2017**, intitulé « Concept de nos besoins scolaires » :

Un groupe de travail a été désigné lors du renouvellement du Conseil d'établissement, au printemps 2017, pour examiner cet objet. L'étude est en cours, menée conjointement par la Municipalité et les instances scolaires.

**Postulat du parti Avançons, du 6 décembre 2017**, intitulé « Circulation responsable et « mobilité douce » pour tous dans notre village de Bex » :

La Municipalité a bien compris la préoccupation des auteurs du postulat et saisit chaque opportunité pour améliorer la mobilité des piétons et des cycles, notamment par la création de trottoirs. Elle étudie actuellement le réaménagement de la route d'Aigle.

**Motion Philippe Sarda, du 6 décembre 2017**, intitulé « Une piste de fond attrayante » :

La responsabilité de l'entretien et de l'amélioration de la piste incombe au Ski Club de Bex et au groupement des ski-clubs de l'Avançon, qui confirme que cette proposition n'est pas utile.

La Municipalité propose de classer cette motion.

M. le Conseiller Sarda est surpris de la position de la Municipalité. Il a pris contact avec le président du ski-club qui n'a pas eu de contact avec les autorités à ce sujet. Il constate que certains préavis onéreux concernant certains clubs de sport sont votés mais rien ne se fait pour un club de 260 membres avec un rayonnement international. De plus, cette motion demande de réaliser une étude mais ne demande pas d'argent.

Il est passé au vote : par, 36 contre, 10 voix pour et 3 abstentions, le classement de la motion est refusé.

#### **5.4. Rapport de la commission des finances**

Le rapport de la commission des finances sur les comptes 2016 est lu par Mme la Conseillère Marsden.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Le Président propose de donner lecture des comptes page par page et demande au rapporteur de la commission des finances de l'interrompre lorsqu'il y a une remarque.

##### **Chapitre 1 Administration générale**

Page 10 : M. le Conseiller Mundler relève les frs 11'340.00 portés au compte 111'3102.001– pour l'application de la commune de Bex : cela lui semble énorme.

Madame la Conseillère Marsden lit les remarques de la commission des finances.

Cte 170.3653.011 Commission sportive communale : Mme la Conseillère Moret demande si un effort sera entrepris pour diminuer ce compte.

M. le Municipal Hediger explique que la somme de fr. 17'000 à 18'000 par an est nécessaire et précise que l'année passée, une subvention a permis de diminuer le montant de ce compte. Le retour positif de la population au sujet des activités sportives est avéré.

##### **Chapitre 2 Finances**

Madame la Conseillère Marsden lit la remarque de la commission des finances.

##### **Chapitre 3 Domaines et bâtiments**

Madame la Conseillère Marsden lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 4 Travaux

Madame la Conseillère Marsden lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes

Madame la Conseillère Marsden lit les remarques de la commission des finances.

Cte 502.3122 Gaz pour la centrale de chauffe – complexe de la Servannaz : M. le Conseiller Cosandey demande des explications sur le dépassement.

En 2016, les paiements se sont faits sur la base d'estimations uniquement. Ceux-ci ont été adaptés après réception du décompte définitif reçu en 2017.

Cte 501.3903 Frais chauffage : M. le Conseiller Meili constate que l'augmentation est sensible.

M. le Syndic Rochat explique que le décompte a été bouclé le 2 janvier et comprend le chauffage de l'église catholique. Une entrée extraordinaire de fr. 37'000.00 figure au compte 502.4903 Imputation frais de chauffage.

Chapitre 6 Police

Madame la Conseillère Marsden lit la remarque de la commission des finances.

Chapitre 7 Sécurité sociale

Chapitre 8 Services industriels

Cte 811.3144 Entretien du réseau et des captages : Mme la Conseillère Moret souhaite des explications au sujet de l'augmentation du compte par rapport au budget.

M. le Municipal Capancioni précise qu'une révision du réservoir des Monts explique une grande partie de la différence. Les dépenses dépendent des casses qui interviennent sur le réseau. Il admet que le budget est prudent pour les 100 km de réseau communal.

Page 50 à 58 – Tableau du budget des bâtiments :

Madame la Conseillère Marsden lit la remarque de la commission des finances.

Madame la Conseillère Marsden lit les conclusions du rapport.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Les comptes et la gestion 2017 sont acceptés à l'unanimité.

## **6. Motion et interpellation**

### **6.1. Motion de P. Echenard « Les forêts de châtaigniers, une culture... »**

Les conseillers jugent la motion recevable à l'unanimité moins 1 abstention.

Ils décident de ne pas la renvoyer à une commission.

Les conseillers votent le renvoi de la motion à la Municipalité par 44 oui, 1 non et 4 abstentions.

M. le Syndic Rochat confirme que la Municipalité ne veut pas voir les châtaigneraies être pillées. En conséquence, il s'engage à aller dans le sens du motionnaire avant la prochaine récolte.

## **6.2. Interpellation de la commission des finances intitulée « Echange de forêt périmètre Rhône 3 »**

M. le Conseiller Roesler lit le titre de l'interpellation.

5 membres au moins du Conseil la soutiennent, il lit par conséquent le texte.

M. le Syndic RoCHAT répond de suite : Dans le cadre du dossier Rhône 3, des discussions ont eu lieu entre l'Etat de Vaud et la Municipalité à qui il a été proposé en effet un échange de forêts. Le projet n'est pas abouti à ce jour et la Municipalité comptait en informer le Conseil en temps utile.

Il est dans les attributions de l'exécutif d'acheter des forêts, ce qui se fait 2 -3 x par an ; elles sont la plupart du temps cédées contre les frais de notaire.

Le Conseil décide de classer l'interpellation par 35 oui, 5 non et 9 abstentions.

## **7. Nomination du bureau pour 2018 – 2019**

### **7.1. Du (de la) Président(e)**

M. le Conseiller Droz est élu par acclamation.

### **7.2. Du (de la) 1er vice-président(e)**

Mme la Conseillère Fuchs est élue par acclamation.

### **7.3. Du (de la) 2e vice-président(e)**

Mme la Conseillère Zuber est élue par acclamation.

### **7.4. Des scrutateurs**

Mme la Conseillère Comte et M. le Conseiller Monnard sont élus par acclamation.

### **7.5. Des scrutateurs suppléants**

M. le Conseiller Bolli et M. le Conseiller Rouvé sont élus par acclamation.

## **8. Communications de la Municipalité**

Mme la Municipale Desarzens rappelle que la fête des écoles a lieu ce samedi et informe que l'année prochaine, elle se déroulera le 29 juin en même temps que le 40<sup>e</sup> anniversaire du jumelage.

Le numéro 2 du journal de Bex – notre commune est paru. Une commission pour le journal a été nommée et les propositions de reportages sont bienvenues. Elles seront prises en considération si elles sont d'actualité.

Une nouvelle classe 1-2- Harnos sera créée dès la prochaine rentrée scolaire; en conséquence, une classe de 5 -6e va réintégrer le bâtiment du Carraux.

M. le Municipal Cossetto signale que la mise à l'enquête du dojo est terminée et qu' il n'y a pas eu d'opposition. Les travaux vont pouvoir commencer.

M. le Municipal Capancioni annonce une nouvelle casse d'eau importante à la route d'Aigle, laquelle a provoqué une inondation dans plusieurs bâtiments, malgré l'intervention efficace du service des pompiers. Avec l'accord de la Municipalité, des travaux vont débiter dans l'urgence ; le préavis y relatif suivra.

M. le Municipal Hediger annonce que la Suisse bouge a eu un grand succès et le nombre d'heures d'activités sportives a augmenté.

Au sujet de la naturalisation, l'activité est toujours importante en 2018. Elle concerne les dossiers déposés en 2017 ; encore une quinzaine de dossiers sont en cours. Les demandes suivantes seront astreintes à la nouvelle réglementation. La Municipalité a décidé de ne pas prévoir de règlement communal mais de se baser sur la législation cantonale. Les émoluments correspondront à ceux proposés par le canton.

## **9. Vœux et demandes de renseignements**

### **9.1. Questions**

Mme la Conseillère Bielman intervient au sujet du parc à vélo de la gare car les déprédations et les vols se succèdent. Est-il prévu, dans le cadre de la rénovation de la gare, de mettre en place une surveillance de ce parc et la Municipalité a-t-elle pris des mesures d'ici là, par exemple une surveillance accrue par la police ?

M. le Conseiller Roesler a constaté que des arbres poussent au droit du dépotoir de l'Avançon situé vers l'entreprise Hubert et il demande si cela est normal.

M. le Conseiller Mundler rappelle le vœu no 1 de la Commission de gestion au sujet du stockage des tables et demande de trouver une solution plus pratique.

Mme la Conseillère Goetschmann remercie le service de voirie car elle a constaté que les coins sont dorénavant balayés. En outre, elle suggère que la boursière accompagne le municipal en charge des finances lors des séances relatives aux comptes.

M. le Conseiller Sarda demande si la troupe est revenue loger à la protection civile, si des contacts ont été pris à ce sujet et si des travaux d'entretien sont prévus.

M. le Conseiller Dupertuis vient aux nouvelles au sujet des postulats et motions à déposer sur le site internet communal.

Il souhaite savoir si le terrain de foot de la Servannaz est composé de microbilles faites de pneus car il a entendu que c'était mauvais pour la santé des joueurs.

M. le Conseiller Gillard se renseigne au sujet du collège du Carraux ; en effet, il a constaté qu'un contrôle des fissures a été installé mais l'état du bâtiment semble s'aggraver.

Mme la Conseillère Bielman a entendu que l'écopoint de la route d'Aigle allait être supprimé et demande si cela est vrai.

### **9.2. Réponse**

M. le Municipal Hediger répond au sujet du parc à vélo : le problème des épaves est réglé. Bien qu'une convention datant d'une quinzaine d'années n'ait jamais été signée, celle-ci stipule que la surveillance et l'entretien de la place de la gare et du parc PR sont à la charge de la commune. Il précise que la gare est le point de la commune le plus visité par la police. Avec la nouvelle gare, une surveillance est prévue.

Il répond à M. le Conseiller Sarda qu'un cours de répétition s'est déroulé à la protection civile cette année et un cours est prévu l'année prochaine, ce qui représente une entrée d'environ fr. 20'000.00. Des améliorations se font au niveau de l'entretien, notamment en ce qui concerne l'électricité et les salles d'eau.

Il confirme à M. le Conseiller Dupertuis que le terrain synthétique ne contient pas de microbilles, mais des fibres avec une durée de vie de 15 ans environ.

M. le Syndic Rochat informe Mme la Conseillère Bielman que soit deux parcs à vélos seront prévus, soit un seul mais sur deux étages.

Il confirme que la boursière assiste aux séances de la Commission des finances mais il n'est pas utile qu'elle soit présente lors des séances du conseil.

Il prend note du rappel du Conseiller Dupertuis au sujet des postulats et motions.

Pour le Collège Carraux, il va vérifier les témoins avec un spécialiste.

M. le Municipal Rapaz répond à Mme la Conseillère Bielman au sujet de l'écopoint de la route de l'Arche (et non de la route d'Aigle) : cet écopoint fonctionnait pour le PET, le verre et le compost. La modification du parking pour les habitants du quartier entraîne la suppression de ce point, le plus proche étant celui de la gare.

Au sujet de la zone d'épandage près de la scierie Hubert, il explique que l'entretien se fait par une collaboration entre la commune et la DGEO mais qu'en principe arbustes ne dérangent pas. Il est même préférable que l'endroit soit végétalisé. Il précise que des embâcles ne peuvent pas se créer dans ces zones.

La réponse a été claire pour les tables car il n'y a pas d'autres solutions de rangement pour le moment.

Quant au balayage des rues, il a été amélioré grâce aux personnes de l'EVAM engagées par la commune depuis 3 mois. Ceux-ci font également le ramassage des débris, du verre, etc. Il demande à Mme Blatti Villalon de remercier les personnes de l'EVAM qui font ce travail.

M. le Conseiller Droz remercie le Conseil pour sa confiance en le nommant Président du Conseil et rend hommage au président T. Matile

M. le Conseiller C. Roesler félicite le président sortant au nom du groupe UDC.

La séance est levée à 21 h 55.

Au nom du Conseil communal :

Le Président :

Tristan Matile



La Secrétaire:

Carole Guérin

## **Rapport de la commission ordinaire portant sur le préavis 2018/05 concernant la transformation de l'ancien stand de Vauvrise**

Monsieur Le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mme Circé Fuchs, Mme Chantal Bussien, M. Nicolas Pfund, M. Reynold Cherix et moi-même s'est réunie le 12 juin 2018, avec la COFIN, au bâtiment communal. M. Cherix étant excusé.

Nous tenons à remercier Monsieur le Syndic Pierre Rochat et M. le Municipal Jean-François Cossetto qui étaient présents lors de cette séance et qui ont répondu à toutes nos questions et nous ont fourni tous les renseignements nécessaires, ce dont nous les remercions.

En préambule, le Municipal en charge nous informe de l'état déplorable dans lequel se trouve l'actuel stand de Vauvrise. La toiture subit régulièrement de petites réparations pour éviter trop de dégâts d'eau à l'intérieur du bâtiment mais nous sommes au bout des possibilités de réfection à moindre coût. L'ancien stand de tir étant classé monument historique classe 3, nous devons le conserver et ce projet a déjà reçu l'aval du SIPAL. L'ancien stand de tir a déjà fait l'objet, par le passé, de différentes demandes afin qu'il soit réaffecté et c'est pour toutes ces raisons que ce préavis a vu le jour.

Notre commission s'est penchée sur le projet et a soulevé différentes questions pour lesquelles les informations suivantes ont été données.

La Commission Municipale qui a participé à l'étude du projet était composée de MM. Pfund, Cherix, Echenard et Mmes Fuchs et Moret. Pour cette commission, il était important que le prix de cet ouvrage ne dépasse pas 1,5 mio. M. Cossetto nous informe que certains postes ont été évalués plutôt à la hausse pour éviter toutes mauvaises surprises. Toutefois, il a déjà pu nous faire savoir qu'une économie substantielle sera faite en choisissant des stores côté sud, plutôt que des volets verticaux. La commission a demandé au Municipal si le choix des matériaux était de type standard ou plutôt d'une gamme élevée dans quel cas il serait judicieux de choisir les alternatives les moins onéreuses. Ce dernier nous a confirmé qu'aucune dépense inutile ne sera faite.

Nous avons également noté que M. Cossetto a d'ores et déjà prévu de faire enlever l'escalier qui mène à la mezzanine, ceci pour profiter d'un plus grand espace pour la cuisine ainsi que la prolongation du passe-plat prévu entre cette dernière et l'extérieur. La commission s'est réjouie de cette décision, l'exploitation de la mezzanine étant à notre sens pas nécessaire. Nous laissons le Municipal seul juge de l'utilité de conserver cette partie supérieure, sans escalier, au vu du coût que cela incomberait. En outre, nous avons noté qu'une porte extérieure donnant sur la terrasse sud sera créée pour permettre de sortir les tables et chaises du local de rangement et que la rampe à l'entrée principale sera déplacée.

Le prix de la location a été déterminé en fonction de ce qui est en vigueur dans les communes environnantes. Le Municipal nous a confirmé que la salle pourrait être louée également aux sociétés locales.

Le chauffage prévu comprend une pompe à chaleur couplé à des panneaux photovoltaïques avec une distribution par radiateurs verticaux et des ventilo-convecteurs. Ce système permettra un chauffage rapide lors de la location de la salle.

M. Cossetto nous a confirmé que le budget de CHF 52'000.- conviendra à l'installation du minimum nécessaire à de petites productions scéniques. Cet investissement permettra d'offrir un espace où pourront se produire de petits groupes mais le Municipal nous a bien précisé que cela ne remplace pas une salle multi-culturelle à proprement parler.

La commission a également été avisée qu'une discussion était en cours avec le KIWANIS pour la création d'une place de jeux dans le périmètre du bâtiment. La commission s'est interrogée sur la faisabilité d'un skatepark aux alentours en profitant des travaux en cours. M. Cossetto confirme que la discussion a eu lieu en Municipalité mais que le besoin en places de parc occupera une bonne partie du terrain disponible.

Au sujet des aménagements extérieurs, il nous a été confirmé que les bennes à déchets verts seraient entourées de buttes afin d'éviter les désagréments pour les locataires de la salle. Nous avons soulevé le fait que l'endroit est actuellement prisé par les joueurs de pétanque et qu'il serait agréable que la terrasse au sud soit séparée de la place utilisée pour le jeu afin que les uns ne dérangent pas les autres.

Nous avons été informés que deux grils électriques type « plancha » seraient posés à l'extérieur, un côté sud et l'autre côté couvert. Le prix de ce type de gril est de CHF 7500.-/pce et ne peut fonctionner que grâce à une clé spécifique.

En conclusion et après réception des réponses de la Municipalité à nos questions, la Commission trouve que la transformation de ce lieu fait sens et que cet ouvrage sera un avantage pour les habitants de notre Commune. Nous avons pu constater que la location de ce genre de salle est très prisée par les privés dans les communes alentours et le fait qu'elle soit chauffée, et donc occupable en hiver, est une aubaine.

De plus et au vu du prix de location qui a été avancé, nous trouvons que cet endroit pourra être accessible à tous et cela en fera un lieu convivial.

La commission insiste sur le fait que cette salle doit être rénovée de manière raisonnable, sans luxe, ceci afin de pouvoir ramener le budget à ce qui était prévu au départ, soit CHF 1,5 mio, si possible.

Au vu de ce qui précède, la commission ordinaire, à l'unanimité de ses membres, vous recommande d'accepter de voter les conclusions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à transformer l'ancien stand de Vauvise en un lieu dévolu aux spectacles et manifestations;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 1'850'000.-;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « Bâtiments et constructions », compte 9143.001 et à l'amortir sur une durée de 30ans à raison de Fr 61'670.- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Pour la commission ordinaire  
Valérie Moret



Bex, le 19 juin 2018



**CONSEIL COMMUNAL DE BEX**  
**Commission des finances**

---

**Rapport de la commission des finances concernant le préavis n° 2018/05  
« transformation de l'ancien stand de Vauvrise »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le mardi 12 juin à la Maison de Commune pour une séance avec le municipal en charge des bâtiments, Monsieur Jean-François Cossetto ainsi que de Monsieur le Syndic Pierre Rochat, responsable des finances. La commission s'est également réunie une deuxième fois le mardi 19 juin à la Maison de Commune afin de délibérer sur le présent préavis. Nous remercions tous les intervenants pour leur disponibilité, leurs explications et réponses apportées à nos questions.

En rapport avec l'aspect financier de ce préavis, Monsieur Rochat nous fait un rapport oral sur la situation financière actuelle des comptes de la Commune de Bex. Ce dernier ajoute que pour l'année 2018, une « bonne surprise » est attendue. En effet, le solde positif 2017 en faveur de la Commune de Bex de la péréquation financière devrait être d'environ CHF 700'000.- selon les informations obtenues du Canton courant avril 2018.

Il est également précisé que :

- ce préavis est prévu de longue date au plan financier (budget 2018 page 71),
- que la Commune a effectué un remboursement d'emprunt de CHF 2'000'000 en janvier 2018,
- que ce préavis pourrait être financé sans recourir à l'emprunt, car certains projets ont pris du retard, notamment Solalex Phase II.

Puis, afin de répondre à nos questions plus précisément sur le présent préavis Monsieur Jean-François Cossetto nous explique que :

**Ch.1 Objet du préavis.**

Au vu de l'état actuel du bâtiment de Vauvrise, ce dernier exigerait à très court terme des travaux d'entretien (maintien en l'état) estimé entre CHF 400'000 à CHF 500'000.-. Dans le but d'améliorer les possibilités d'utiliser ce bâtiment, ce préavis présente un projet plus complet devisé à CHF 1'850'000.- Nous relevons qu'au plan financier un montant global de CHF 1'500'000.- était prévu avec une dépense de CHF 900'000.- sur l'année 2018. (page 71 du budget 2018). Ce préavis est une variante prudente qui tient compte d'une utilisation « normale » et qui offre une fonctionnalité « standard ». Monsieur Cossetto relève toutefois que des économies potentielles sont réalisables en fonction des variantes finales qui seront choisies.

**Ch.2 Contexte du projet.**

Les places de stationnement attenantes au stand de Vauvrise ne seront pas payantes.



**CONSEIL COMMUNAL DE BEX**  
**Commission des finances**

---

**Ch.5 Plan financier.**

Ce préavis est basé sur les soumissions rentrées. Nous relevons que pour chaque corps de métier entre 3 et 5 soumissions ont été examinées. Des critères de sélection précis ont été retenus à savoir notamment : le prix, l'adéquation avec le cahier des charges, les qualifications professionnelles, l'organisation et la proximité des soumissionnaires. Un tableau détaillé récapitulant les coûts des travaux sur offre rentrées pour un total de CHF 1'850'000.- nous a été présenté.

Nous précisons qu'un montant de CHF 130'000.- compris dans la rubrique 5. Frais secondaires correspond à des « divers et imprévus ».

**Ch.7 Tarifs de location.**

La table de tarification journalière a été établie par comparaison avec d'autres lieux d'utilisation similaires et de façon à ce que ces prix soient attractifs pour les résidents bellerins.

Le rendement annuel locatif d'environ CHF 12'000.- représente une estimation prudente. En effet, par comparaison, le chalet de l'Arbalesse pour lequel de récents aménagements ont été faits a permis des rentrées locatives en 2017 de environ CHF 11'000.-

En revanche, les coûts de fonctionnement n'ont pas été chiffrés.

Les locaux devant être rendus propres, les éventuels nettoyages supplémentaires seraient effectués par le personnel communal et refacturés.

Toutefois, l'objectif visé n'est pas une rentabilité maximale mais une couverture des frais de fonctionnement. Ceci dans l'esprit de mettre un lieu à disposition des bellerins tout en délestant la Grande salle qui est actuellement sur occupée.

La commission des finances tient à remercier Monsieur Jean-François Cossetto pour la clarté des explications fournies et le détail des documents présentés.

Au vu de la capacité financière actuelle de la Commune et du détail des éléments chiffrés du présent préavis, notre commission à l'unanimité des membres présents, vous recommande Mesdames et Messieurs les conseillers d'adopter les conclusions du préavis 2018/05 et de prendre les décisions suivantes :

**ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex **décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à transformer l'ancien stand de Vauvrise en un lieu dévolu aux spectacles et manifestations ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. l'850'000.-- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « bâtiments et constructions », compte 9143.001 et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de fr. 61'670.- par an ;



CONSEIL COMMUNAL DE BEX  
Commission des finances

---

4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Bex, le 20 juin 2018

Pour la commission des finances  
Xavier NOËL



## Rapport de la Commission ordinaire et de la Commission des finances sur le préavis 2018/06

### « Assainissement du Chemin Julien-Gallet »

La Commission ordinaire et la Commission des finances se sont réunies le 11 juin à 19:30, salle des Commissions, Maison de Commune

Etaient présents :

Pour la Commission ordinaire : Mmes et MM. Valentine Moreillon, Laure-Reine Tabac, François Meili, Rémy Nater et Anne Bielman Sánchez (1<sup>er</sup> membre).

Pour la COFIN : Mmes et MM. Marianne Marsden, Anna Russo, Christoph Roesler et Xavier Noël.

Excusés pour la COFIN : MM. Lionel Cherix, Michael Dupertuis et Jean-Philippe Marlétaz

Pour la Municipalité : Monsieur le Municipal Emmanuel Capancioni et M. Christian Bridevaux, ingénieur communal, que nous remercions de leurs explications et des réponses apportées aux différentes questions.

Le préavis **2018/06** vise à assainir le Chemin Julien-Gallet. La nécessité de cet assainissement est admise par l'ensemble des membres de la Commission ordinaire. Le préavis est clair et ne soulève pas de questions particulières en ce qui concerne la réalisation des travaux projetés.

Les discussions portent essentiellement sur les nuisances et les gênes occasionnées par les travaux vis-à-vis des riverains et des utilisateurs réguliers du Chemin J.-Gallet, notamment les vigneron de la zone du Montet. Ces nuisances ne sont pas négligeables puisque pendant 12 à 15 mois, des secteurs de la route seront intégralement fermés à la circulation.

L'accès des riverains à leur maison pendant la durée des travaux sera garanti en tout temps par la Route du Signal et le Chemin des vignes, deux voies d'accès sur lesquelles des places d'évitement permettent de croiser. Le Chemin du Genièvre (goudronné sur son tracé inférieur) est également évoqué par le Municipal comme possible route de déviation pour les riverains, mais la Commission ordinaire n'est pas entièrement convaincue par cette alternative, d'autant que le Municipal a précisé qu'en dehors du fauchage, aucune mise en état de ce chemin n'était prévue ; la Commission juge qu'il conviendrait en tous les cas de placer des feux de signalisation à l'entrée et à la sortie du Chemin du Genièvre, sur lequel il est impossible de croiser et très difficile de reculer.

L'entreprise chargée du ramassage des ordures, la Poste et les services d'urgence seront informés par la Municipalité et la Police de l'état des accès à la zone et des déviations mises en place.

Un dépôt de machines de chantier sera installé le long de la Route de la Teinture, à proximité du Pont Neuf ; des places de parc réservées aux riverains du Chemin J. Gallet seront installées le long de cette même Route de la Teinture ; un remblai bitumé le long du trottoir facilitera le parcage des véhicules sur ce dernier. La Route de la Teinture sera éventuellement mise en sens unique, entre le Pont de la Teinture et le Pont Neuf, pendant la durée des travaux au Chemin J.-Gallet.

Un autre dépôt de machines de chantier sera probablement installé aux Places. Ce dépôt aura une incidence sur le parking réservé à la Maison des Jeunes qui est installé aux Places. La Municipalité en informera l'Etat de Vaud qui prendra des mesures pour offrir des places de parc de remplacement aux employés de la Maison des Jeunes.

En ce qui concerne le Parc de Soressex, le Municipal précise qu'aucun tas de terre provenant de la fouille n'y sera déposé, afin de garantir la qualité écologique des sols de la propriété.

Les travaux débuteront à l'automne 2018, après la fin des vendanges. Ils se termineront avant la mise en place de l'exposition Bex & Arts 2020 (au printemps 2020). Dans la mesure du possible, la route sera ouverte à la circulation pendant les vacances des entreprises. Les riverains ont déjà reçu de la Municipalité un courrier les informant de ces futurs travaux. Une séance d'information réservée aux riverains et aux vigneronns de la zone du Montet sera organisée après les vacances d'été par le Municipal concerné et l'ingénieur communal. Ces derniers rappelleront à cette occasion aux riverains qu'il leur incombera de mettre en séparatif leurs raccordements privés dans les délais prévus (2-3 ans après la fin des travaux, probablement).

Enfin, il convient de préciser qu'aucun élargissement du Chemin J.-Gallet ni aucune place d'évitement ne sont prévus dans le cadre de ces travaux d'assainissement.

#### Considérations financières:

La Commission des finances ne s'oppose pas à la dépense découlant de l'assainissement du Chemin Julien-Gallet et tout comme notre commission, elle vous propose d'accepter le préavis 2018/06 tel que présenté en prenant note qu'en page 71 du budget 2018, sous plan financier, chiffre 461.5010.358 Assainissement Julien-Gallet, figure un montant de CHF 1'500'000. Ces dépenses d'investissements ont été étudiées par la Commission des finances lors des séances relatives au budget 2018.

#### Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission ordinaire et la Commission des finances vous recommandent à l'unanimité des membres présents d'adopter les conclusions suivantes :

**Vu** le préavis municipal 2018/06  
**Où** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête  
**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### Le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du Chemin Julien-Gallet ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Frs 1'445'000.- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « Ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte no 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Frs 48'170.- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Pour la COFIN  
Anna Russo



Pour la Commission ordinaire  
Anne Bielman Sánchez





AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX  
Bex, le 27 juin 2018

## Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2017

---

Commission composée de :  
Mme Anna Russo  
M. Jean-Philippe Marlétaz  
M. Lionel Cherix  
M. Michaël Dupertuis  
M. Xavier Noël  
M. Christoph Roesler (président)  
Mme Marianne Marsden

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 29 mai dernier pour une séance en présence de M. Pierre Rochat, Syndic, et de Madame Sylvie Cretton, boursière, afin d'étudier les comptes 2017. M. Dupertuis était excusé pour cette séance.

La commission s'est réunie une seconde fois le 5 juin pour délibérer ; Madame Russo et M. Cherix étaient excusés pour cette séance. Une dernière réunion a eu lieu le 19 juin pour la finalisation des différents rapports à déposer.

Nous profitons de ces lignes pour remercier M. Rochat et Mme Cretton pour les explications détaillées fournies en réponse à nos nombreuses questions.

### 1. Préambule

Depuis 2016, chaque conseiller reçoit une analyse détaillée des comptes dans les pages 2 à 7 du fascicule. Nous ne reviendrons par conséquent pas sur ces commentaires étant donné que chacun d'entre vous les a déjà lus attentivement. En lieu et place, nous vous apporterons des précisions dans différents chapitres.

### 2. Autofinancement :

Avec des cash flow de plus de 3 millions 8 en 2016 et 5 millions 4 en 2017 alors que la Municipalité tablait sur une moyenne de 3 millions 6 pour établir son tableau des dépenses d'investissements à 5 ans, les travaux prévus vont pouvoir être programmés. Pour rappel, le plan financier du budget 2018 prévoit près de 4 millions et demi de dépenses d'investissements.

### 3. Différences importantes entre le budget et les comptes :

En ce qui concerne les impôts sur le revenu, il est difficile d'être précis et plus approprié de jouer la prudence d'autant plus que la situation financière des nouveaux contribuables n'est pas connue. Dans le budget 2017, la Municipalité avait d'ailleurs, suivant les conseils du canton, estimé les recettes de manière prudente. La Commune reçoit dorénavant un décompte des impôts sur le revenus chaque mois ce qui permet d'être plus précis que par le passé.

Au niveau des taxes de raccordement, il est compliqué de prévoir précisément le montant à porter au budget puisque la facturation se fait lors de la délivrance du permis de construire mais le paiement n'est obligatoire qu'avant le tout début des travaux, un laps de temps de plusieurs mois peut avoir lieu entre ces deux événements.

### 4. Précisions complémentaires :

En page 5 des comptes figure la quotité de la dette brute. La commission des finances s'est aperçue que le pourcentage spécifié dans le rapport d'audit annonçait un endettement moyen de notre Commune alors qu'avec le pourcentage de 161.90% mentionné dans le rapport du fascicule des comptes, la quotité est qualifiée de mauvaise selon les valeurs indicatives de la recommandation en matière de plafonnement des emprunts par l'Etat de Vaud. Après contrôle, auprès de l'expert-réviseur, il s'avère que c'est le calcul de la Commune qui est correct. Si l'endettement est considéré comme mauvais, il s'est cependant amélioré de plus de 20% depuis 2016. Amélioration, certes, mais il n'en demeure pas moins qu'il faille maintenir une politique de financement rigoureuse compte tenu des investissements en cours et futurs. La Fiduciaire est d'avis que le niveau de l'endettement demeure élevé et conseille à notre service des finances de porter une attention particulière à l'évolution de ce montant durant les prochains exercices, notamment en fonction de l'évolution des taux d'intérêts et de l'impact de ceux-ci sur la marge d'autofinancement.

Au chapitre « électricité » cette fois, étant donné le nombre de kilowattheures consommés par les bâtiments communaux, notre commission se demandait s'il serait possible de faire des économies en passant par les marchés publics de l'électricité. Réponse nous a été faite que depuis 2 ans déjà un contrat de livraison au prix du marché a été établi pour le centre sportif. La loi n'admet pas de total de consommation par client mais uniquement par bâtiment. La consommation des autres bâtiments communaux ne nous permette pas d'accéder au marché libre.

### 5. Réserves affectées :

En page 103 des comptes, nous constatons que nous avons Fr. 3'987'272.00 de réserve sur le compte 9280.005 égout-épuration et Fr. 2'800'682.00 de réserve sur le compte 9280.008 service des eaux .

Ces montants ne reflètent en aucun cas le résultat réel du service concerné. Pour preuve, en 2017, pour le service des eaux par exemple, les charges totales effectives s'élèvent à Fr. 1'725'083.00 alors que les recettes ne sont que de Fr. 1'523'006.00 soit une perte de Fr. 202'078.00.

Si les réserves augmentent, c'est grâce aux taxes de raccordement. Dès lors, une fois le quota de construction atteint, les comptes ne seront plus approvisionnés de la sorte.

## 6. Systeme de contrôle interne

Un important travail a été réalisé en 2017 pour la documentation et la mise en place des procédures liées au système de contrôle interne, il est d'ailleurs poursuivi en 2018. Cette documentation comprend, notamment, les éléments suivants :

- Description des processus de travail,
- Description des contrôles,
- Check-lists de contrôles.

Tous ces documents sont répertoriés et gérés à l'aide d'une base de données informatiques ce qui facilite grandement le travail de suivi et de mise à jour.

La Fiduciaire a constaté que le service des finances de la Commune se sentait concerné et favorisait l'implémentation de procédures de contrôle interne. Le SCI tient compte d'une séparation des fonctions adaptée compte tenu de la taille limitée du service financier de la Commune.

## 7. Remarques détaillées

Les remarques propres à chaque chapitre seront portées à votre connaissance lors du passage en revue page par page.

- P. 12      115.3905      Intérêts sur investissements  
Lors de la rédaction du budget 2017, en 2016, ce compte n'existait pas encore. Il a été créé en 2017 lors de la séparation, dans les comptes, du patrimoine administratif et du patrimoine financier. Il en est de même, dans ces comptes 2017, pour les intérêts d'investissement de tous les bâtiments du patrimoine administratif.
- P. 16      160.3658      Taxes de séjour  
Notre boursière a mis au point un contrôle plus pointu ce qui a eu pour effet d'augmenter les entrées de taxes, notamment grâce au suivi des locations dans les Bed & Breakfast et les chambres d'hôtes
- P. 20      220.4520.002      Participation du fonds de péréquation de l'année précédente  
Bien qu'estimé, le montant ne peut être mis au budget, il est cependant comptabilisé dans les réserves
- P. 22      320      Forêts  
Si on soustrait les revenus des charges, on constate que le coût d'exploitation de nos forêts est de Fr. 389'000.00 environ. Cependant, pour avoir le coût exact, il faut encore soustraire un montant de Fr. 140'000.00 environ qui nous sera versé par le biais de la péréquation pour les dépenses thématiques

- P. 23      310.3189      Frais facturés par des tiers dans les remarques
- Par surveillance de la décharge des Placettes, on entend l'analyse hydrogéologique des sols pour s'assurer qu'il n'y a pas de polluants, notamment dans l'optique de l'élargissement du lit du Rhône lors de la 3<sup>ème</sup> correction du dit Rhône.
- P. 29      430.3135      Produits de déneigement
- Il est à relever que le stock de sel au début de l'année 2018 était important.
- P 28      431.3143      Extension éclairage public
- Le changement des têtes de lampadaires prévu sur 4 ans avait pris du retard en 2016 à cause d'une rupture de stock. Le dépassement est dû au rattrapage des changements non-effectués en 2016.
- P. 32      460.3185      Honoraires pour études, plans, expertises
- Un montant de Fr. 70'000.00 avait été prévu au budget pour l'étude de la nouvelle STEP . Cette étude sera finalement faite en 2018
- P. 36      501.3141.066 Salle de gymnastique du pré de la Cible
- Nous avons pris note que pour le budget 2019, une étude des coûts d'entretien fixes annuels de cette salle sera faite afin de mettre des chiffres plus cohérents au budget. On avait prévu Fr. 90'000.00 au budget 2017 pour des charges effectives fixes tournant autour de Fr. 30'000.00.
- 501.3191      Taxe incendie
- En 2016, la taxe incendie sur le bâtiment de la nouvelle Servanne était pour les années 2014 à 2016 étant donné que le bâtiment était en construction. D'où une taxe élevée. Un montant similaire avait été porté au budget alors qu'en réalité il aurait fallu tenir compte du fait que la taxe 2017 serait sur une seule année. De plus, en 2017, un rabais exceptionnel de 10% a été accordé par l'ECA.
- P. 47 650.3141      Entretien des locaux local pompier
- Il ne s'agit pas de l'agrandissement de la caserne mais simplement de l'entretien de celle-ci
- P. 56      Hôtel de Ville compte 3123 électricité
- Le propriétaire de l'hôtel de ville ne paie que 25% des factures totales d'électricité et de chauffage ce qui correspondant aux remboursements de frais sous chiffre 4362.

## Conclusions

Conformément à la décision prise dans la séance du Conseil Communal du 25 juin 2014, la Commune nous a remis la liste des dépassements de comptes de plus de Fr. 20'000.00 pour l'année 2017 avec les justificatifs.

La commission des finances, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes de l'exercice 2017 tel que présentés.

Elle tient par ailleurs à vous faire part des conclusions du rapport de révision des comptes de la fiduciaire ORFA AUDIT SA qui recommande l'adoption des comptes 2017 :

- La comptabilité est tenue avec ordre et précision par votre Service des finances ; nous n'avons pas de différence à signaler ;
- La justification des postes du Bilan a démontré que ce dernier est régulièrement établi ;
- Les tâches d'ordre comptable incombant à votre Municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutées à satisfaction ;
- Les dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, sont régulièrement appliquées.

En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Bex :**

- ayant pris connaissance des comptes 2017 présentés par la Municipalité ;
- ayant entendu le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **décide :**

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017, tel que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

**Bex, le 20 juin 2018**

Pour la Commission des finances



Marianne Marsden

# MOTION

## Les forêts de châtaigniers, une culture ...

Notre commune est, semble-t-il, la capitale romande du châtaignier avec ses 100 ha (1 million de m<sup>2</sup>) de forêt.

La commune de Bex a fait l'acquisition de 10 ha en propriété qu'elle a magnifiquement bien entretenus et revitalisés.

Les 90 ha restant appartiennent à des privés qui, eux aussi les entretiennent plus ou moins bien et non sans frais.

Bien que ces arbres soient cultivés au même titre que les pommiers, poiriers et vignes, nous constatons que les forêts à châtaignes sont régulièrement pillées par des gens venant de tout azimut, jusqu'à 30 km à la ronde, ceci pour leur consommation personnelle ou pour la vente.

Force est de constater que malgré la pose de panneaux d'interdiction, la récolte illégale se perpétue.

Nous demandons à la commune de poser des avis d'interdiction, de publier ces avis dans la presse régionale voir au-delà ...

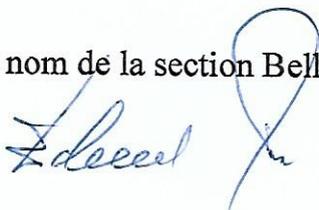
De demander à l'EPOC ou à un garde-champêtre assermenté de faire respecter ces droits de propriété.

Pour ce qui concerne les forêts communales, de rédiger un règlement relatif au ramassage, par exemple :

1. Réserve aux habitants de la commune.
2. Quantité limitée à 2 ou 3 Kg/personne.
3. Moyennement une autorisation à retirer à l'administration communale avec mention du jour de ramassage, du nombre de personnes et de la quantité autorisée.

Au vu de ce qui précède, de la saison à venir relativement proche, nous demandons à la Municipalité d'accepter cette motion et de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent.

Au nom de la section Bellerive du PLR



Titre de l'interpellation :

### Echange de forêt périmètre « Rhône 3 »

Afin de clarifié certain oui-dire, nous demandons à la Municipalité s'il est exact que celle-ci à l'instar d'une Municipalité voisine, a fait une proposition à L'Etat, d'échanger tout le massif forestier communal impacté par le projet « Rhône 3 » contre des forêts cantonales situées sur les hauts de la Commune.

Si cela s'avère exact nous **proposons** à l'assemblée d'adopter la résolution suivante :

Si le montant, même s'il ne génère ni charge et ni recette, des futures transactions de la municipalité et de L'Etat, dépasse la limite attribuée à la Municipalité soit 250'000 frs, nous demandons à celle-ci dans un esprit de transparence de passer par l'élaboration d'un préavis.

Pour la Commission des Finances

